



ASSOCIATION
SPORTS - CULTURE - LOISIRS
VAR

DIMANCHE 9 FEVRIER 2014

Grand Prix de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du VAR

SOUVENIR MICHEL SERRA

Catégorie : Pass - Cyclisme

**L'épreuve aura lieu sur le plateau de Signes
dans le parc d'activité**

Engagement sur le site de la FFC ou par courrier à Mr LANGUILLE Marcel
Bat A " Les Cyclades " 1047 Avenue de La Résistance 83000 Toulon
Dossards de 7h15 à 8h30
au centre de formation des apprentis du Beausset
lieu dit " Le Règayet" 138 Allée Primevères

Grand Prix de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var

Souvenir Michel SERRA

Le Règlement

ART.1 – FORMULE ET ITINERAIRE

L'Association Sports Culture Loisirs du Var organise, le 9 février 2014, une course cycliste sur route ouverte aux licenciés « Pass-Cyclisme »

La course est réservée aux clubs sportifs reconnus par la FFC. Elle se déroulera sur le plateau de Signes sur l'itinéraire suivant : départ dans le parc d'activité de Signes, rond-point des Etats Unis, avenue de Rome, avenue de Copenhague, avenue de Madrid, route départementale D2, route départementale D402, retour au parc d'activité, soit un circuit de 7.5 kms. L'arrivée sera jugée sur la départementale D402 au 6^{ème} kilomètre du circuit au dixième tour.

Les départs se feront en deux groupes : premier groupe pour les licenciés D1 et D2 à 9 heures, deuxième groupe pour les licenciés D3 et D4 à 9 heures 03.

ART.2 – DIRECTION DE LA COURSE

Le Directeur de l'organisation est chargé de la direction générale de la course, aidé dans sa tâche par les membres de l'organisation.

Le Président du Collège des Commissaires, en collaboration avec les membres du Jury, assure les fonctions de direction et du contrôle sportif de la course.

Le Juge à l'arrivée et le chronométreur sont responsables des classements. Il y aura quatre classements, pour les catégories D1, D2, D3 et D4.

ART.3 – DISPOSITIONS GENERALES

Les coureurs participants sont tenus au respect du présent règlement, et, pour ce qui n'y est pas prévu, au respect des règlements en vigueur fixés par la FFC.

ART.4 – DROITS ET DEVOIRS DES COUREURS

Les coureurs peuvent se servir de bicyclettes dont les paramètres et dimensions sont fixés par le règlement de l'UCI.

L'ajout de prolongateurs est interdit.

Ils doivent porter un casque rigide, le maillot de l'équipe à laquelle ils appartiennent, et respecter les normes en vigueur du Code de la route.

Les dossards doivent être visibles en toutes circonstances quelques soient les conditions météorologique

ART.5 – VEHICULES SUIVEURS

Aucun véhicule suiveur ne sera autorisé. Seuls les véhicules de l'organisation et de la sécurité seront autorisés.

ART.6 – INSCRIPTIONS

Les engagements au tarif de 7.00 € pourront se faire par internet sur le site de la FFC, par courrier à l'adresse de l'organisateur, et au départ, au centre de formation des apprentis du Beausset.

L'enregistrement des inscriptions se fera de 7 heures 15 à 8 heures 30.

Afin de permettre d'organiser aux mieux les départs, les inscriptions par internet ou par correspondance doivent être préférées aux engagements sur place.

ART.7 – SIGNALISATION

L'organisation met en place sur le tracé du parcours de la course les signalisations nécessaires. Aucune responsabilité ne pourra lui être attribuée en cas d'erreur de parcours de la part des coureurs.

ART.8 – INFRACTIONS ET PENALITES

Les sanctions appliquées aux infractions constatées pendant la course sont celles prévues au tableau des pénalités de la FFC qui font partie intégrante du présent règlement.

ART.9 – CONTESTATIONS

Les contestations relatives aux circonstances de la course devront être présentées selon les modalités du règlement FFC.

ART.10 – PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera au centre de formation des apprentis du Beausset à partir de 11 heures 30.

Les récipiendaires devront se présenter vêtus d'un maillot ou d'une veste aux couleurs de leur club d'appartenance.

ART.11 – RENVOI AUX REGLES GENERALES

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, on se référera aux normes de la réglementation de la FFF